

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

Prévention de la pollution des eaux par les bateaux

Révision 1

Addendum 1

Amendement 1



NATIONS UNIES
Genève, 2022

Amendement 1 à la liste des stations de réception pour le transbordement des déchets provenant de bateaux (appendice 1 à l'annexe de la résolution n° 21 « Prévention de la pollution des eaux par les bateaux », révision 2)

1. Amendement 1 à la liste des stations de réception pour le transbordement des déchets provenant de bateaux naviguant sur les voies navigables européennes (appendice 1 à l'annexe de la résolution n° 21 « Prévention de la pollution des eaux par les bateaux », révision 2) contient le texte approuvé par le Groupe de travail des transports par voie navigable lors de sa soixante-cinquième session (ECE/TRANS/SC.3/215, paragraphe 58).

2. Partie II « Liste des stations de réception pour le transbordement des déchets provenant de bateaux »

Tableau, page 30, Croatie, *ajouter* au début

<i>Voie, lieu ou secteur où se trouve la station de réception</i>	<i>Nom de la station de réception, adresse, n° de téléphone, de télécopie et adresse électronique</i>	<i>Nature des déchets collectés</i>	<i>Capacité de la station</i>	<i>Distance à laquelle se trouve la station la plus proche</i>	<i>Observations</i>
CROATIE					
Vukovar Danube, km 1 333,1, rive droite		Déchets huileux et graisseux (eaux huileuses) Eaux usées ménagères		Budapest, 311,5 km Baja, 147,1 km Novi Sad, 79,6 km	Disponible sur demande